**Corporation du Parc de l'Aboiteau**

**Procès-verbal**

**30 septembre 2019**

Présents : Serge Léger, président
Carole LeBlanc, vice-présidente
Hector Cormier
Hector Doiron
Eliza LeBlanc
Yvonne LeBlanc

Absent : Stéphane Dallaire, secrétaire

Début de la réunion : 18h30

**Proposé par Carole LeBlanc, appuyé par Hector Doiron que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté**.

**ADOPTÉ**

1. Présentation de Roy Consultants par rapport au système d'eau potable pour les Chalets de l'Aboiteau

   Jérémie Aubé, ingénieur intermédiaire de ce projet, a fait la présentation de la lettre intitulée « Investigation du système d'eau potable des Chalets de l'Aboiteau » ainsi qu'un survol des 4 étapes du projet.

   Francis Frenette, technologue civil, explique qu'avec si peu d'information, il est impossible de faire un plan concret et que, pour cette raison, il est essentiel de faire une visite de chantier (étape 1).

   De plus, dépendamment des découvertes de cette visite, la Corporation pourrait rencontrer des nouvelles normes à suivre. Par conséquent, elle deviendrait sujet à une investigation environnementale.

   Si la Corporation prend contrôle du système d'eau potable et que celui-ci devient un système municipal, une étude environnementale (EIA) serait déclenchée si le taux de pompage est au-delà de 50 m/cube.

   La municipalité devra aussi avoir un employé ou faire l'embauche d'une personne certifiée pour le programme d'échantillonnage périodique.

   Selon Gina Burtt, ingénieure sénior, il est essentiel pour la Corporation de contacter Sylvie Morton au Ministère de l'Environnement afin de déterminer les exigences d'un système municipal.

2. Discussion des membres de la Corporation suivant la présentation de Roy Consultants

Hector Doiron n'est pas d'accord que la Corporation s'occupe de l'eau potable pour les Chalets de l'Aboiteau. Selon M. Doiron, la Corporation n'existe que pour l'entité légal et que les chalets devraient recevoir les mêmes services que le reste des citoyens de la municipalité telle que : la cueillette d'ordures, déblaiement de la neige et peut-être l'entretien de gazon étant donné qu'ils font partie du Parc de l'Aboiteau.

Le président suggère une réunion avec les propriétaires des 40 chalets afin d'en discuter et pour clarifier les 3 différents baux.

M. Doiron dit qu'il est prêt à rencontrer les propriétaires des chalets afin de leur expliquer la direction que la Corporation a choisie, mais que selon lui, les propriétaires ne devraient pas faire partie de la discussion déterminant le rôle de la Corporation.

Hector Cormier dit qu'il est du même avis que M. Doiron et qu'il n'est pas d'accord que plus d'argent soit investi sur ce dossier.

**Proposé par Hector Doiron, appuyé par Hector Cormier que la discussion retourne à la table du Conseil Municipal le lundi 7 octobre 2019 afin de définir la mission de la Corporation du Parc de l'Aboiteau.**

**ADOPTÉ**

**Proposé par Hector Cormier, appuyé par Carole LeBlanc que la réunion soit ajournée.**

Levée de la réunion : 19h25